

Image not found or type unknown



Changement de domicile principal sans louer l'ancien logement

Par **camille**, le **08/04/2010** à **10:03**

Bonjour, je suis propriétaire depuis 6 ans dans le 77, depuis 2 ans en couple avec ma petite amie d'Amiens, elle aussi propriétaire, Je travaille à Roissy CDG, aujourd'hui, je me sens mieux sur Amiens, j'ai donc décidé de changer de CPAM, en cas d'arrêt maladie, afin de pouvoir me rétablir là-bas entre autre... mais je continue malgré tout à venir de temps en temps dans ma première maison, pas envie de la louer... a priori à partir du moment où je change de CPAM, il faudrait que j'en fasse autant avec les impôts... quelles impacts ensuite par rapport à ma partenaire? pour moi? devrais-je payer plus d'impôt au final? y a-t-il des recours pour palier à ça? merci beaucoup